



Conservation du Vison d'Europe et des espèces et habitats d'intérêt communautaire associés du bassin de la Charente

Lettre d'information n°1 – Juin 2019



ÉDITO

Présent sur le podium des espèces de mammifères les plus menacées en France, le Vison d'Europe est classé en danger critique d'extinction au niveau national et mondial. Il est aujourd'hui disparu de la plupart de ses sites historiques et ses populations mondiales ne forment plus que quelques noyaux de population très isolés. En cause ? La régression des zones humides, la concurrence avec le Vison d'Amérique et les funestes collisions routières.

Sans intervention pour enrayer son déclin, le Vison d'Europe pourrait disparaître d'ici quelques années. Certains se demandent si cette espèce patrimoniale peut encore être sauvée voire si elle mérite d'être l'objet de si nombreuses attentions... A ce fatalisme environnant, si caractéristique de notre époque, nous répondons que le doute n'est pas permis et qu'aucun effort en faveur de la biodiversité n'est dérisoire !

Au niveau national, les derniers bastions semblent se situer dans les Charentes et c'est donc tout naturellement que, conscients de cet enjeu, la LPO, le Département de la Charente-Maritime et le GREGE¹, se sont associés afin d'œuvrer en faveur de la préservation du Vison d'Europe dans le bassin de la Charente, le choix du programme

européen Life s'imposant comme le meilleur outil. Par quelles actions ? Par l'amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe, la préservation et restauration des habitats favorables à l'espèce mais aussi par la sensibilisation des acteurs locaux et du public. C'est en unissant nos forces que nous arrivons aux plus belles réussites.

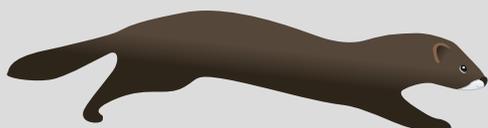
Ce programme a été lancé dans la continuité de deux Plans Nationaux d'Action (PNA) successifs, de 1999 à 2003 et de 2007 à 2011, en faveur de l'espèce. Les actions réalisées dans le cadre de ce programme sont également menées en étroite collaboration avec les animateurs du troisième PNA, en cours de rédaction, et l'ensemble des acteurs locaux.

Cette première lettre d'information retrace les actions menées depuis 2017, année de lancement du projet, et présente les premiers résultats obtenus.... sur les traces de ce petit mustélidé qui nous a réservé bien des surprises !

Dominique Aribert

Directrice du Pôle Protection de la Nature (LPO)

¹ Groupe de recherches indépendant spécialisé sur les mammifères semi-aquatiques



LIFE16 NAT/FR/000872
1^{er} septembre 2017
30 novembre 2022

RECENSER LE VISON D'EUROPE, UNE ESPÈCE CRYPTIQUE ET RARE

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est un petit mustélide nocturne très discret, particulièrement difficile à recenser. Le manque d'informations détaillées sur sa répartition actuelle constitue un frein majeur pour engager des actions de conservation efficaces et ciblées sur les populations du bassin de la Charente.

Afin de pallier cette pénurie, les équipes du LIFE VISON réalisent tout au long de l'année des opérations de détection afin de localiser les noyaux de présence de l'espèce dans le périmètre étudié.

L'objectif est de caractériser la composition de chaque noyau détecté, c'est-à-dire de compter les individus par sexe et classe d'âge, afin d'évaluer sa dynamique.



Cage-piège camouflée dans le milieu naturel © GREGE

~ DES MÉTHODES DE DÉTECTION DIRECTE ET INDIRECTE

Du 1er septembre au 31 mars, en dehors de la période de mise-bas et d'élevage des visonneaux, des campagnes de détection directe sont engagées. Des cages spécifiques non vulnérantes sont réparties de manière systématique sur les différents secteurs, le long des berges pendant 10 nuits consécutives. Elles sont contrôlées tous les matins avant midi. Les éventuelles autres espèces capturées sont immédiatement relâchées tandis que les individus de Vison d'Europe sont sexés, pesés et identifiés avec une puce électronique par les vétérinaires du programme. Une touffe de poils est également prélevée avant de libérer les animaux sur leur lieu de capture afin de les identifier génétiquement. Les puces implantées permettent ainsi d'identifier instantanément un vison recapturé et nous apportent alors des informations précieuses sur le déplacement et la survie de ces individus lors de leurs recaptures éventuelles.



Tunnel camouflé dans le milieu naturel
© GREGE / LIFE VISON



Plaque à empreintes et piège à poils dans un tunnel à empreintes
© GREGE / LIFE VISON



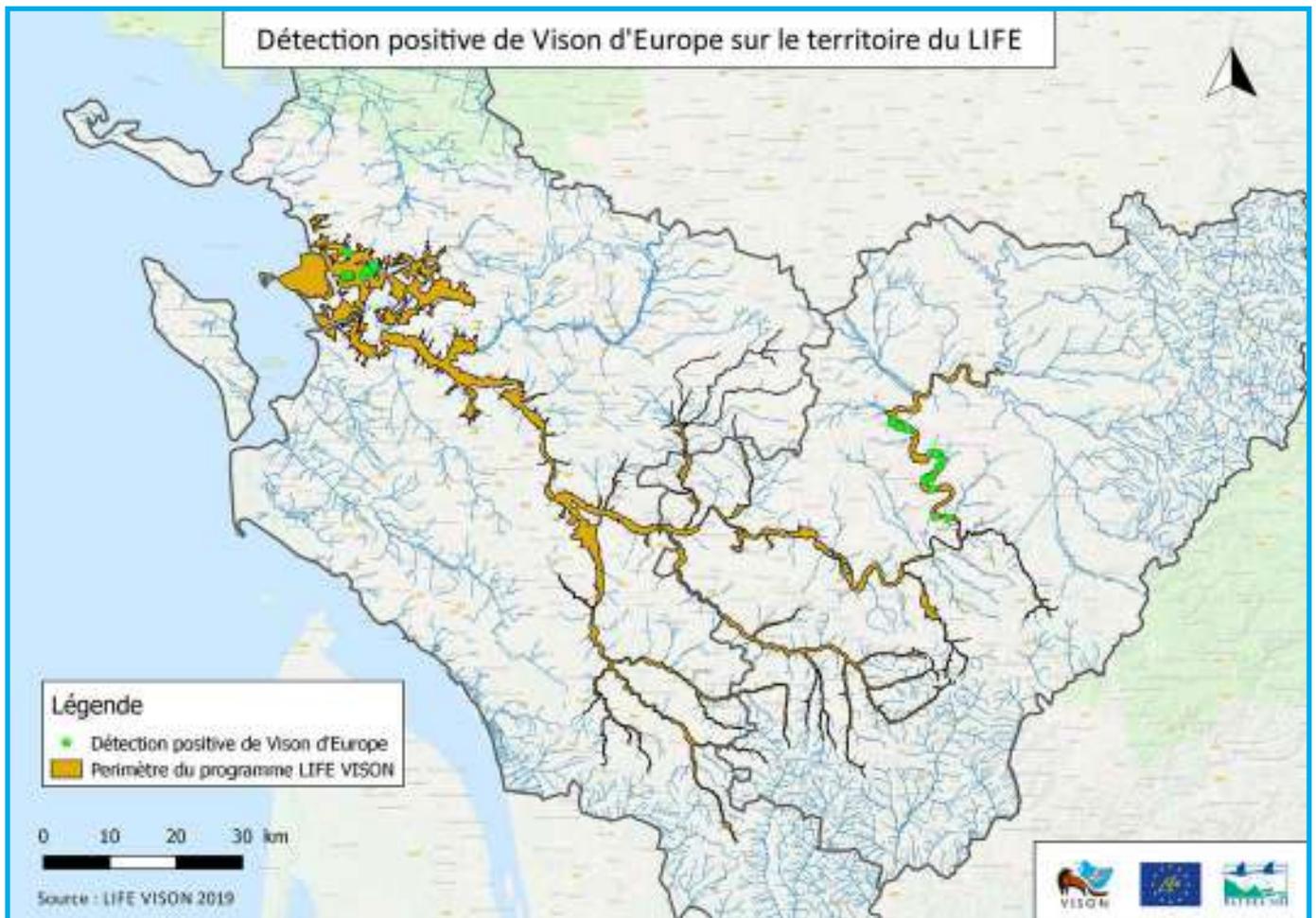
Vison d'Europe photographié par un piège photo
© LPO / LIFE VISON

En complément, des campagnes de détection indirecte sont menées toute l'année, car elles sont basées sur l'utilisation de dispositifs innovants non contraignants pour les animaux qui peuvent les fréquenter librement.

Des tunnels à empreintes munis de pièges à poils et des pièges-

photos ciblant une zone appâtée sont placés sur le terrain pendant deux semaines consécutives sur un même secteur.

De plus, toute autre donnée fortuite de présence est également enregistrée (Collision routière, observation visuelle...).



~ DEUX NOYAUX DE POPULATION DÉTECTÉS

Les prospections ont été menées sur environ 50% du territoire du LIFE avec des résultats encourageants. En effet, les équipes du LIFE VISON ont pu détecter deux noyaux de populations :

- Dans les marais de Rochefort, avec neuf individus différents identifiés par captures

- Sur la vallée de la Charente en amont d'Angoulême, avec deux individus identifiés par captures, et trois autres individus différenciés génétiquement à partir de poils collectés dans les tunnels à empreintes.



Loutre d'Europe et Putois d'Europe photographiés par piège-photo © LPO / LIFE VISON



Au cours de ces opérations, d'autres espèces patrimoniales ont été détectées, telles que la Genette commune (*Genetta genetta*), le Putois d'Europe (*Mustela putorius*) ou la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

RESTAURER ET PROTÉGER L'HABITAT DU VISON D'EUROPE

~ DES ACQUISITIONS ET DES ZONES DE PRÉEMPTION POUR PROTÉGER LE VISON D'EUROPE

Partenaire du programme, le Département a proposé de mettre en place une démarche d'acquisitions foncières, dont il a l'expérience depuis plus de 40 ans dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles. Il est impliqué concrètement dans la mise en place de zones de préemptions départementales (ZPENS) et l'acquisition de 30 hectares de milieux favorables ou à restaurer en faveur du Vison d'Europe.

L'objectif de la maîtrise foncière publique est d'assurer la pérennité sur le long terme de certains espaces naturels qui présentent un enjeu pour le Vison d'Europe, en constituant des zones refuges. Cette action est complémentaire des actions volontaires qui peuvent être menées par les communes, propriétaires privés et exploitants agricoles.

Les zones de préemption

Spécificité du Département, l'outil zone de préemption permet, sur la base d'un projet de protection et de valorisation et d'un périmètre, voté par les communes et le Département, de réaliser une veille foncière. Toute vente se présentant au sein de ce périmètre fait l'objet d'une déclaration obligatoire par les notaires auprès du Département lui permettant de se positionner prioritairement pour l'achat du terrain.

C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Sauvant, à l'issue d'une concertation conduite avec les services du Département, a délibéré le 6 février 2019 en faveur de la création d'une zone de préemption en vallée du Coran couvrant 125 hectares, dont

33 hectares en site Natura 2000. La commune de Saint-Vaize a quant à elle délibéré le 05 mars pour la création d'une zone de préemption de 62 hectares, dont 38 hectares en zone Natura 2000. D'autres communes ont été sollicitées et conduisent une réflexion au sein de leur conseil municipal pour évaluer l'opportunité de mettre en place une zone de préemption sur leur territoire.

Les acquisitions au titre des Espaces naturels sensibles

Dans quatre secteurs plus précis, le Département a souhaité conduire une démarche active d'animation foncière. Pour cela, la SAFER a été mandatée pour contacter, dans le cadre d'une démarche amiable, l'ensemble des propriétaires concernés dans ces zones :

- le site dit du « Carillon », à la confluence entre la Boutonne et la Charente,
- le canal de Charras, en marais de Rochefort, qui constitue un corridor hydraulique et écologique,
- le lieu-dit « Bel-Ebat », île de la Boutonne,
- le site de Port à Clou, à Port d'Envaux.

Enfin, des négociations amiables, engagées avec certains propriétaires vendeurs, identifiés dans le cadre de l'animation territoriale conduite par les animatrices Natura 2000, sont en cours. Des premières ventes ont été conclues à partir de décembre 2018 et concernent une peupleraie de 1,6 hectares et une prairie de 2,4 hectares dans la commune de Port-d'Envaux.



L'objectif est de constituer un réseau d'aires préservées qui jalonnent le fleuve Charente et ses affluents, dans lesquelles sont maintenus ou reconstitués les milieux de prédilection de l'espèce. Les milieux naturels acquis (boisements, prairies, cultures) seront gérés de façon à améliorer les habitats de reproduction et d'alimentation du Vison d'Europe, dans le cadre de plans de gestion concertés.

**Peupleraie acquise
à Port d'Envaux**
© LPO / LIFE VISON



Marais de l'Anglade © LPO / LIFE VISON

~ QUATRE HECTARES DE CLADIAIES RESTAURÉES DANS LE MARAIS DE L'ANGLADE

Les premiers travaux de restauration prévus dans le programme LIFE VISON ont débuté en août 2018 dans le marais de l'Anglade sur la commune des Gonds en Charente-Maritime qui héberge une très grande diversité floristique et faunistique propice au Vison d'Europe (diversité de gîtes et de proies).

Ce marais, d'une superficie de 90 hectares, est un marais tourbeux alcalin inondé 10 mois sur 12. Il constitue l'un des plus importants et originaux foyers de biodiversité de la vallée

de la Charente. Son cœur représente 70 hectares de cladiaies tourbeuse alcaline, habitat prioritaire de l'annexe 1 de la Directive Habitat-Faune-Flore, qui abrite nombre d'espèces animales et végétales de haute valeur patrimoniale. La ceinture boisée qui l'entoure constitue une zone tampon idéale (fréquentation humaine, épuration des eaux...) et un refuge pour d'autres espèces.



Enlèvement manuel des arbustes et débardage à cheval sur les parcelles restaurées du marais de l'Anglade en 2018 © E. Champion / LPO / LIFE VISON

Ce marais est abandonné depuis 40 à 60 ans selon les secteurs entraînant une homogénéisation des habitats (la végétation se ferme, le marais se boise et la diversité décroît).

Quatre hectares ont ainsi été restaurés en 2018 dans le cadre du programme LIFE VISON : les herbacées et les arbustes



devenus trop denses ont été enlevés manuellement et via des microtracteurs légers. Sur certaines parcelles, la végétation trop dense ne permettant pas le passage du microtracteur, l'enlèvement des herbacées et des arbustes a ainsi été testé avec des chèvres sur 0,5 hectares.

PRÉVENIR L'EXPANSION D'ESPÈCES EXOTIQUES CONCURRENTES

La présence d'espèces exotiques qui utilisent le même milieu et se nourrissent des mêmes proies que le Vison d'Europe constitue une réelle menace pour la conservation de ce dernier. Une action forte du LIFE VISON consiste à lutter contre ces espèces concurrentes.

Le Vison d'Amérique

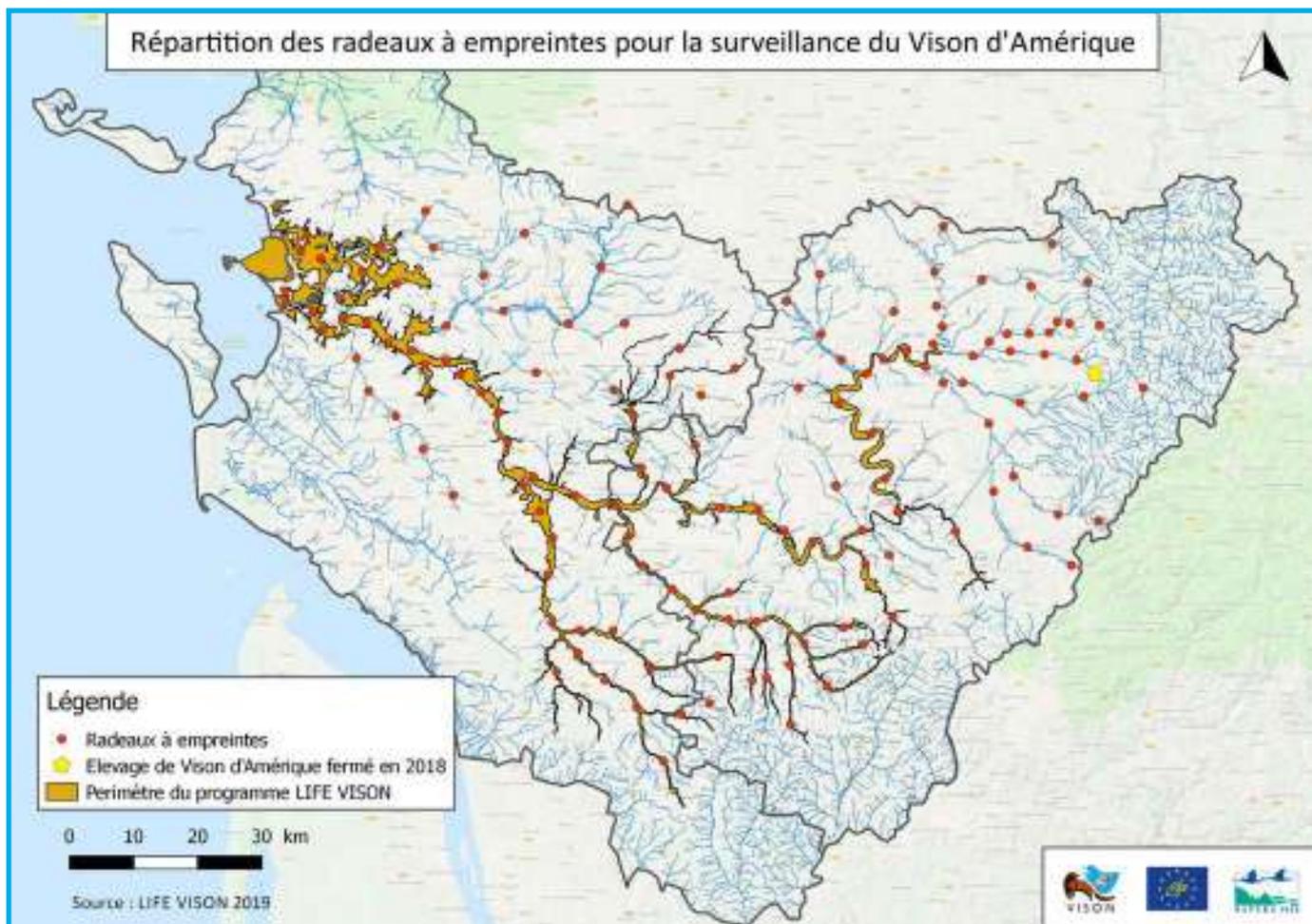
Le Vison d'Amérique (*Neovison vison*), initialement introduit en Europe au début du XXème siècle pour la pelletterie, a depuis colonisé le milieu naturel, à la suite d'échappées accidentelles ou volontaires. Il connaît une expansion active depuis ces 30 dernières années, notamment sur la façade Atlantique et dans les départements du Sud-Ouest de la France.

Prédateur opportuniste des zones humides, il constitue une réelle menace pour le Vison d'Europe. De plus, il en est très proche physiquement et les piégeurs qui tentent de le réguler peuvent confondre les deux espèces et éliminer accidentellement du Vison d'Europe.



Vison d'Amérique © M.Liabeuf / GREGE

Le bassin de la Charente est l'un des derniers bastions du Vison d'Europe encore exempt de populations établies de Vison d'Amérique, mais la menace d'une colonisation est bien réelle avec la présence de deux principaux foyers dynamiques de part et d'autre.



Pour prévenir cette colonisation du Bassin de la Charente par le Vison d'Amérique, 135 radeaux à empreintes ont été déployés sur l'ensemble du réseau hydrographique, y compris les têtes de bassins versants. Ces plateformes pourvues d'un tunnel protégeant un capteur d'empreintes à base d'argile, sont contrôlées une fois par mois tant qu'aucune suspicion de Vison n'est enregistrée. Cette méthode très spécifique est particulièrement sensible pour détecter l'apparition de petits noyaux d'individus, sur lesquels, le cas échéant, des opérations d'éradication seront engagées.

Le Raton-laveur

Pour le Raton laveur (*Procyon lotor*), également issu de populations captives (pelleterie ou animaux de compagnie), son écologie et sa répartition en France sont bien plus méconnues. Cependant, à terme, il pourrait constituer une menace par son régime alimentaire omnivore l'amenant à fréquenter des milieux similaires à ceux du Vison d'Europe.

Le noyau de population bien présent en Gironde semble avoir déjà essaimé sur quelques cours d'eau en Charente, avec des données très récentes sur le Né et la Charente.

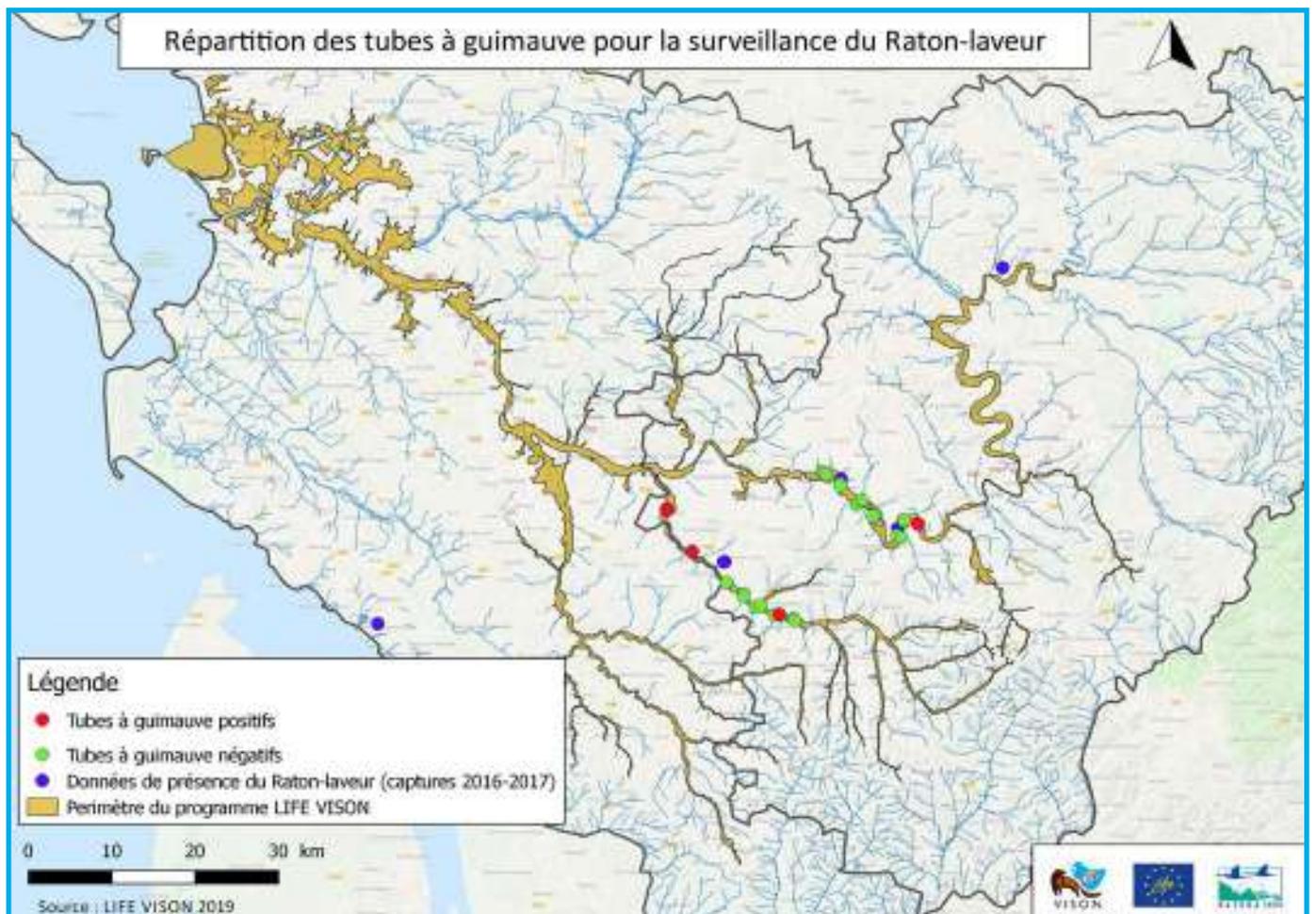
Des matériels de détection indirecte constitués de tubes à guimauve obturés par un objet lourd, que seul le Raton laveur est capable de retirer, ont donc été déployés le long de ces tronçons de cours d'eau, afin de confirmer l'implantation d'un noyau sur ces secteurs. Sur 45 tubes installés, 5 se sont avérés positifs (quatre sur le Né et un sur la Charente). Les contrôles doivent être poursuivis afin de pouvoir évaluer l'étendue de la présence de l'espèce sur ces secteurs.



Radeaux à empreintes pour la surveillance du Vison d'Amérique © LPO / LIFE VISON



Raton-laveur sur un tube à guimauve photographié par un piège-photo © GREGE





Vison d'Europe © M. Berroneau

Pour en savoir plus sur le programme :
www.lifevison.fr

COORDINATEUR DU PROGRAMME



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

LES PARTENAIRES BÉNÉFICIAIRES



GREGE
Groupe de Recherche et d'Etude
pour la Gestion de l'Environnement



PARTENAIRES FINANCIERS :



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



AVEC LE SOUTIEN DE :



Illustrations intérieures : C. Rousse. Photographie couverture :
Vison d'Europe, M. Berroneau. Service Éditions LPO n°ED1908007FR © LPO 2019.
Imprimé en France sur papier Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon

